

QUESTIONS ET REPONSES RELATIVES A L'AVIS DE MARCHÉ N° 01/2026/TANIT-KT

Objet : Travaux de construction, d'aménagement et de réhabilitation lourde du Centre Technologique Intégré Multifonctionnel au sein de l'École Supérieure d'Agriculture de Mograne (ESAM)

Date: 30/09/2026

N°	DATE	QUESTIONS	RÉPONSES
1	16/09/2026	1. Question relative au Critère n° 2 (Système de Gestion de la Qualité et de l'Environnement) Le tableau de la section B.6.2 mentionne la nécessité de posséder un système de gestion conforme aux normes « UNI EN ISO 9001 et 14001 ». 1.1. Nous souhaiterions savoir si la possession de la seule certification ISO 9001 est suffisante pour satisfaire à ce critère, ou si le cumul strict des deux certifications (ISO 9001 et ISO 14001) est obligatoirement exigé à peine d'élimination.	La seule certification ISO 9001 n'est pas suffisante. La détention des deux certifications peut être cumulative en cas de groupement ou de consortium.
2	16/09/2026	1.2. En cas de candidature en groupement d'entreprises, la détention de la certification ISO 14001 par un seul membre (le chef de file ou par l'un des membres du groupement) permet-elle de valider ce critère pour l'ensemble du groupement ?	Oui, à condition qu'un ou plusieurs autres membres du groupement d'entreprises soient titulaires de la certification ISO 9001.

3	16/09/2026	2. Question relative au Critère n° 1 (Agrément B0 en cas de Groupement) Le point 1 de la section B.6.2 exige un agrément du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat dans la spécialité B0 (Bâtiment), catégorie 5 (sans plafond). 2.1. Dans le cadre d'un groupement d'entreprises (consortium), confirmez-vous que la présentation de cet agrément par le seul chef de file (ou par l'entreprise chargée du lot principal Bâtiment) est suffisante pour valider ce critère pour l'ensemble du groupement ? 2.2. Ou bien l'ensemble des membres du groupement doivent-ils tous obligatoirement détenir un agrément en B0 Catégorie 5 ?	Dans le cadre d'un groupement d'entreprises (consortium), nous confirmons qu'il est obligatoire que le chef de file soit titulaire d'une autorisation de catégorie B0, classe 5.
---	------------	---	---